

Mucoviscidose : Prise en charge par les services hospitaliers et hôpitaux de jour

1. OBJET

Les patients souffrant de mucoviscidose présentent chroniquement des surinfections bronchiques nécessitant des antibiothérapies itératives. Les germes les plus fréquemment retrouvés à un stade avancé sont des bacilles à Gram négatif et en particulier des non fermentatifs (tels que *Pseudomonas aeruginosa* et *Burkholderia cepacia*). Ces germes sont très souvent résistants aux antibiotiques habituellement utilisés pour traiter ces surinfections. Cependant leur profil de résistance varie beaucoup au cours du temps.

La propagation de ce type de germes à l'intérieur d'un établissement est un risque bien documenté.

Par ailleurs, les patients souffrant de mucoviscidose présentent un risque augmenté d'infections respiratoires virales et bactériennes, et doivent être tenus à l'écart des patients hospitalisés pour une infection respiratoire.

Les mesures de prévention suivantes sont proposées afin de limiter ces risques.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Tous les patients adultes avec mucoviscidose hospitalisés dans la cité hospitalière.

3. RESPONSABILITES

Personnel soignant : Médecins- Infirmiers/ères- Physiothérapeutes- EHASI.

Chaque soignant est responsable de l'application de cette recommandation.

Le contrôle de l'application de cette recommandation est de la responsabilité des ICUS, ICS de chaque service.

4. DEROULEMENT

Les patients adultes atteints de mucoviscidose et suivis au CHUV ou à Morges sont enregistrés dans la base Algerme. Une alerte Algerme est automatiquement générée lors de chaque nouvelle admission.

Mesures additionnelles à instaurer en complément des précautions STANDARD :

1. Placement du patient :

- **Chambre individuelle**
- Si chambre individuelle non disponible (situation d'engorgement noir), une chambre à 2 lits peut exceptionnellement être envisagée si le voisin de chambre est hospitalisé pour un motif non infectieux et qu'il n'est pas immunosupprimé.

2. Si infection/colonisation respiratoire avec un germe multirésistant, isolement respiratoire type gouttelettes (selon modalités décrites dans manuel HH sur intranet)

- Informer le patient concernant les motifs de ces mesures

Mesures de protection pour le personnel :

- Masque de soins de type chirurgical lors de soins dans un périmètre de 1 à 2 m.
- Surblouse à usage unique :
 - Pour contact direct avec le patient
 - Pour contact avec l'environnement direct du patient
 - Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
- Solution alcoolique pour désinfection des mains

Matériel :

- Privilégier le matériel à usage unique
- Limiter au strict minimum le stock de matériel en chambre

Transport :

- Limiter les déplacements aux besoins essentiels
- Mettre un masque de type chirurgical (avec élastique) au patient lors des déplacements
- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures nécessaires